

[Text]

Firstly, are you a member of the Standing Committee on Justice and the Solicitor General?

Mr. Domm: No, I am not.

Mr. Angus: Secondly—and this is of a more technical nature—have you ever attempted to become a member of that committee and then to encourage the members on that committee to take up at least the suggestion of them studying and reporting on the arguments for and against capital punishment, as a number of other members have done with their own areas of interest on committees of which they may or may not have been members? Have you ever taken that approach?

Mr. Domm: The answer to that is yes. From 1980 to 1985 I was a representative of the opposition on that particular committee and I was on our caucus committee chaired by Mr. Allan Lawrence during that period of time. We introduced resolutions into the House, and the resolution I am introducing today is exactly the same resolution that I introduced in 1981 while in opposition and while a member and active on that committee.

The second point is that while we have been in government, from 1984 until the present, I have been a parliamentary secretary and have not had the luxury of sitting on standing committees in that capacity.

Mr. Angus: Let me just follow that up. Were the motions tabled in the House when you were in opposition done by you as an individual or were they done by the standing committee itself after discussion within the committee and therefore became a report of that committee?

• 1000

Mr. Domm: Mr. Chairman, the motions entered into the House . . . The particular one I referred to in my remarks in 1981 was introduced by the then leader of our party, the Right Hon. Joe Clark. It was at the suggestion of the chairman of our caucus committee, the Minister of Justice and Solicitor General at the time, the Hon. Allan Lawrence. I was on that committee.

Mr. Angus: Yes, but it was not the responsible standing committee that dealt with that, so you have not gone through that process.

Mr. Domm: I can answer that question very briefly. You know and I know that the references given by government to committees are from government to committee, and I was only a member of the opposition. So the government of the day, which was a Liberal government, did not give the reference to the committee to study and report back. They turned down our motions, so it was very hard for the standing committee to get a reference to the committee if the government of the day denied us the opportunity. That is why we are exploring it through Private Members' Business, which we feel is the only avenue open to us because of the McGrath committee report.

[Translation]

Tout d'abord, faites-vous partie du Comité permanent de la justice et du solliciteur général?

M. Domm: Non.

M. Angus: Deuxièmement—il s'agit là d'un détail technique—avez-vous jamais essayé de devenir membre de ce Comité? Vous auriez pu encourager les autres membres à étudier la question de la peine capitale, comme le font les députés pour des questions qui leur tiennent à coeur, qu'ils soient membres ou non du comité qui pourrait être chargé d'étudier ces questions.

M. Domm: La réponse à cette question est oui. De 1980 à 1985, je représentais l'opposition à ce comité; j'étais également membre du comité du caucus, comité qui travaillait sous la présidence de M. Allan Lawrence. Nous avons présenté des résolutions à la Chambre, et la résolution que je présente ici aujourd'hui est exactement la même que celle que j'ai présentée en 1981, alors que j'étais membre de l'opposition, et membre actif de ce comité.

Depuis la prise du pouvoir par mon parti, de 1984 à aujourd'hui, je suis secrétaire parlementaire, et je n'ai par conséquent plus le loisir de siéger à ce genre de comité.

M. Angus: J'aimerais poursuivre. Avez-vous, en tant que simple député, présenté les motions qui ont été déposées à la Chambre lorsque vous étiez dans l'opposition, ou celles-ci ont-elles été déposées par le comité permanent lui-même, après discussion, et ce, dans le cadre d'un rapport?

M. Domm: Monsieur le président, les motions présentées à la Chambre . . . La motion de 1981 dont j'ai parlé dans mes remarques avait été présentée par le très honorable Joe Clark, qui était alors chef de notre parti; c'était d'ailleurs à la suggestion du président du comité de notre caucus, l'honorable Allan Lawrence, qui était alors ministre de la Justice et solliciteur général. Je faisais moi-même partie du comité.

M. Angus: Oui, mais ce n'était pas le comité permanent compétent qui s'occupait de cette question, et, par conséquent, ce n'est pas par le truchement du comité que les choses se sont passées.

M. Domm: Je pourrais répondre à cette question très brièvement. Vous savez comme moi que les ordres de renvoi sont donnés par le gouvernement aux comités, et je n'étais alors qu'un simple membre de l'opposition. Le gouvernement de l'époque, le gouvernement libéral, n'a pas donné au comité l'ordre de renvoi d'étudier cette question et de faire rapport à la Chambre. Le gouvernement a en fait rejeté nos motions; il aurait été très difficile pour le comité permanent d'obtenir un ordre de renvoi de cette question au comité, puisque le gouvernement du jour nous avait refusé une telle possibilité. C'est la raison pour laquelle nous étudions maintenant la possibilité de présenter un tel projet de loi au Comité des affaires émanant des députés; à notre avis, c'est la seule façon